

Visa du personnel

SOCIÉTÉ NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES

Bruxelles, le 7 janvier 1955.

Direction du
Service Commercial

BUREAU 61-33
Section 14

AVIS N° 1/2.C.

Code 666.13/26 + 11.7 + 111.20

VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

**OUVERTURE DE NOUVEAUX POINTS D'ARRÊT
FACULTATIFS SUR LA LIGNE 38 (LIÈGE-MONTZEN).**

A partir du 17 janvier 1955, de nouveaux points d'arrêt facultatifs, non gardés, seront ouverts sur la ligne 38, entre Chênée et Battice.

Ces nouveaux points d'arrêt sont dénommés comme indiqué ci-dessous :

- Thier de Chênée (placé sous la gérance de la gare de Bois-de-Breux);
- Rue Malvaux (placé sous la gérance de la gare de Bois-de-Breux);
- Les Bruyères (placé sous la gérance de la gare de Bois-de-Breux);
- Ronsée (placé sous la gérance de la gare de Beyne);
- Micheroux-Hasard (placé sous la gérance de la gare de Micheroux).

La distribution des billets aux voyageurs qui s'embarqueront à ces points d'arrêt, et le récolement des billets de ceux qui y débarqueront seront assurés par le personnel des trains.

(B)-81917-1-55-(1690)-J.S.

Les prix des billets seront calculés d'après les distances reprises au tableau ci-contre.

Dans les autres relations, ils seront établis en tenant compte des majorations prévues ci-après :

Thier de Chênée :	(Vaux s/Chèvremont	+ 3 km
	ou :	
	(Bois de Breux	+ 2 km
Rue Malvaux :	(Vaux s/Chèvremont	+ 4 km
	ou	
	(Bois de Breux	+ 1 km
Les Bruyères :	(Bois de Breux	+ 2 km
	ou	
	(Beyne	+ 3 km
Romsée :	(Beyne	+ 2 km
	ou	
	(Fléron	+ 2 km
Micheroux-Hazard :	(Retinne	+ 2 km
	ou	
	(Micheroux	+ 1 km

*

* *

Les modifications aux Fascicules II et IV (1ère partie) des Tarifs intérieur et mixtes découlant de la présente mesure, seront reprises dans une prochaine feuille rectificative à ces fascicules.

En attendant, les bureaux annoteront en conséquence leurs tarifs manuscrits.

Le Directeur du Service Commercial,

ANTOINE.

LIGNE 38 - LIEGE/ BATTICE/MONTZEN

Distances d'application

Des P. A. ci-contre aux gares et P. A. ci-après, et réciproquement.	Thier de Chênée	Rue Malvaux	Les Bruyères	Romsée	Micheroux- Hasard
Liège Gins	8	9	11	15	19
Liège Longdoz	10	11	13	16	21
Liège Vennes	8	9	11	14	19
Angleur	5	6	8	11	16
Chênée	4	5	7	11	15
Vaux, s/ Chèvremont	3	4	6	9	14
Thier de Chênée	-	1	3	7	12
Rue Malvaux	1	-	3	6	11
Bois-de-Breux	2	1	2	6	10
Les Bruyères	3	3	-	4	9
Beyne	6	5	3	2	6
Romsée	7	6	4	-	5
Fléron	8	7	5	2	4
Retinne	10	9	7	4	2
Micheroux-Hasard	12	11	9	5	-
Micheroux	12	12	10	6	1
Melen	14	13	11	7	3
Herve	16	16	14	10	5
Battice	19	18	16	12	8